

ACTION N° 6-1

PILOTE : DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DE LA TRANSFORMATION PUBLIQUE

FTAP : accélérer la transformation des administrations publiques

Objectif

Financer les projets de transformation de l'État et de ses opérateurs pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, l'environnement de travail des agents et l'efficacité des services publics.

Environ **700** millions d'€ sur le quinquennat

ENGAGEMENT PRIS

Engagement pris lors du 1^{er} et 3^e CITP (février 2018 et juin 2019) : accompagner la transformation des administrations et des services publics en finançant les projets porteurs d'amélioration du service public et des conditions de travail des agents.

663 millions d'€ déjà attribués

BILAN À DATE

Le Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), un montant inédit pour des projets qui :

- améliorent le fonctionnement de l'État, les conditions de travail des agents et le service rendu au citoyen
- génèrent des économies budgétaires pérennes pour l'État.

Lancé en février 2018 à l'occasion du 1^{er} CITP, le FTAP est **doté de près de 700 millions d'euros sur 5 ans**. Il est ouvert aux administrations centrales ou déconcentrées de l'État et aux opérateurs de l'État pour des projets qu'ils cofinancent.

101 projets lauréats

Le FTAP devrait générer plus de **850 millions d'euros d'économies pérennes en base annuelle pour l'État** (montants déjà contractualisés avec les porteurs de projet, hors économies liées au plan achat qui correspondent à 700 millions d'euros supplémentaires – cf. fiche dédiée).

850 millions d'€ d'économies annuelles pérennes pour l'État (hors plan achat)

La dématérialisation, l'optimisation des procédures, le recours aux technologies innovantes comme l'intelligence artificielle, ou encore le partage des données permettent des **gains de productivité significatifs correspondant à l'équivalent du temps de travail de 5 650 agents pour les 70 premiers projets lancés**. Ces gains permettent ainsi aux administrations de redéployer leurs effectifs sur d'autres missions.



Le 6 octobre 2020, Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et Thierry Lambert, délégué interministériel à la transformation publique, ont échangé avec les porteurs de projets lauréats de la seconde session du FTAP 2020 et rappelé leur ambition pour le FTAP

PROCHAINES ETAPES

Organiser un dernier appel à projet : les 28 millions d'euros restant à l'actif de l'enveloppe seront attribués avec les lauréats qui seront désignés en octobre 2021. La date butoir pour retourner les dossiers candidats est fixée au 27 août 2021.

Les seuils relatifs aux coûts minimum des projets à partir desquels il est possible de candidater ont été revus à la baisse : 250 000 euros pour les administrations centrales et les opérateurs, 150 000 euros pour les services déconcentrés. Cette révision permettra de cofinancer des projets de taille plus modeste, plus agiles, dont la durée de mise en œuvre est plus courte, et dont les résultats en terme d'impacts usagers, agents, services rendus pourraient être obtenus plus rapidement que les projets de grande ampleur.

L'appel à projets, dont les modalités sont précisées sur le site de la DITP, met l'accent sur quatre axes :

- accompagner et mettre en œuvre des réformes prioritaires du Gouvernement
- déployer des projets visant à améliorer l'expérience des usagers dans le cadre du déploiement du programme Services Publics +
- mettre en œuvre des projets de simplification à destination des agents et des usagers
- accompagner des projets améliorant l'efficacité des administrations.

TEAM FRANCE EXPORT – BUSINESS FRANCE – AIDER LES ENTREPRISES FRANÇAISES ET PLUS PARTICULIEREMENT LES PME, ETI ET JEUNES POUSSÉS A SE DEVELOPPER A L'INTERNATIONAL - LAUREAT 2018

Le projet : créer une plate-forme numérique de solutions et d'échanges destinée aux entreprises, en vue d'améliorer les performances de la France à l'exportation et mieux accompagner les projets d'investissement des entreprises étrangères en France.

« L'apport du FTAP a été fondamental dans le processus de digitalisation de Business France et de la Team France Export, d'une part pour généraliser dans toutes les régions de France les outils de CRM d'avant-vente et de vente de services à l'Export, et d'autre part pour la mise en place dans chaque région de portails régionaux de l'export qui ont déjà enregistré plus de 250 000 visiteurs. Ces résultats très encourageants au service du développement des exportations des PME ont aussi permis une écoute clients précise en phase de pandémie mondiale et l'apport de nouveaux services dans le cadre du plan France Relance. »

Frédéric Rossi, directeur général délégué de Business France – activité export



PROJET 3D : PLACER LA DONNÉE AU CŒUR DES MÉTIERS DE LA DOUANE - LAUREAT 2019

Le projet : utiliser la donnée pour faire émerger de nouveaux outils concrétisant le concept de « douanier augmenté » au bénéfice des missions de la douane et de ses usagers.

« Le FTAP est un accélérateur permettant de porter les idées des métiers, de leur offrir un cadre et de trouver des solutions concrètes et innovantes. »

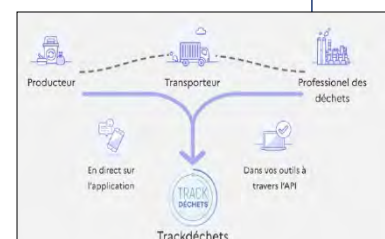
Marie Moles Delgado, cheffe du projet

TRACKDECHETS : GERER LA TRAÇABILITE DES DECHETS EN TOUTE SECURITE - LAUREAT 2020

Le projet : dématérialiser, simplifier et fiabiliser le suivi des déchets dangereux en France grâce à un outil clef en main pour les petites et grandes entreprises.

« Ce projet est né sur le terrain en constatant les nombreux irritants pour les utilisateurs et la très grande difficulté à analyser les données collectées sur papier. L'apport du FTAP est fondamental car il va permettre à Trackdéchets de se déployer, de passer à l'échelle, au-delà du territoire sur lequel il est né. »

Emmanuel Flahaut, inspecteur des installations classées au sein de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et intrapreneur sur le projet



ZOOM SUR UNE SIMPLIFICATION ET UNE MODERNISATION DE LA GESTION AU PROFIT DES ENTREPRISES : LA FACTURATION ELECTRONIQUE INTERENTREPRISES – LAUREATE 2021

Objectif : renforcer la compétitivité des entreprises en allégeant leurs charges administratives et améliorer la lutte contre la fraude fiscale au bénéfice des opérateurs de bonne foi en généralisant le recours à la facturation électronique.

Dans le droit fil des objectifs de simplification de la vie des entreprises et de modernisation de l'action publique, le Gouvernement s'est engagé, avec l'article 153 de la loi de finances pour 2020, dans le développement de la facturation électronique.

Le déploiement de la facturation électronique interentreprises a pour ambition de renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative induite par la dématérialisation et le pré-remplissage des déclarations de TVA, la diminution de délais de paiement et l'amélioration de la détection de la fraude à la TVA. La généralisation de la facturation électronique interentreprises doit contribuer à réduire leurs coûts de facturation de plus de 75 %. Au-delà du gain attendu de la réduction de la fraude à la TVA, le gain attendu pour l'économie s'élève *a minima* à 4,5 milliards d'euros.

L'expérimentation d'une solution technique a été conduite parallèlement à une phase de concertation avec les parties prenantes (entreprises, fédérations professionnelles, experts-comptables, opérateurs de dématérialisation) au premier semestre 2020 qui ont montré un degré élevé d'adhésion au projet.

Une direction de projet mise en place par la direction générale des finances publiques en janvier 2021 est maintenant chargée du pilotage et de la coordination des travaux en collaboration avec l'agence pour l'informatique financière de l'État. Les parties prenantes continuent d'être associées au projet dans une logique de co-construction.

Le déploiement du dispositif se déroulera de manière progressive, entre 2023 à 2025, pour les grandes entreprises, les entreprises de taille intermédiaire et les petites et moyennes entreprises.

- Une réduction de plus de **75 %** des coûts de facturation
- **90 %** des entreprises satisfaites de l'expérimentation

